

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 18 novembre 2021	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 523-7724	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	08 nov. 2021	18 nov. 2021

Commentaires généraux
La preuve de conformité a été envoyée par courriel. Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux. Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites. L'inspectrice à compléter l'inspection de suivi le 18 novembre 2021. Le rapport a seulement été signé par la directrice le 15 décembre 2021.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2021

Date

original signé par
Rachel Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2021

Date